

Manuel de gestion de la qualité de l'ICO

Résumé public

Document d'information publique

Contenu

1	Qu'est-ce-que l'ICO ?	2
2	Selon quelle norme l'ICO certifie-t-il ?	2
3	Coopération avec les organismes de contrôle de l'agriculture biologique.....	3
4	Conversion à Demeter.....	3
5	Le rôle du conseiller.....	3
5.1	Général.....	3
5.2	Avis pendant la conversion.....	3
5.3	Relation et communication avec les conseillers.....	4
5.4	Présence du conseiller lors de l'audit	4
6	Le processus de demande et de certification	4
7	Le processus de renouvellement annuel du certificat.....	5
8	Audits annoncés et inopinés	6
9	Non-conformités et actions correctives	8
10	Prise d'échantillons et analyses	9
11	Appels et plaintes	9
12	Impartialité et non-discrimination	10
13	Gestion des compétences	12
14	Responsabilité	12
15	Glossaire des termes utilisés	12

1 Qu'est-ce que l'ICO ?

Le Bureau International de Certification (appelé ci-après ICO selon l'abréviation anglaise) de la Fédération Biodynamique Demeter International (appelée ci-après Fédération) a été créé dans le but de certifier les opérateurs et les produits dans les pays qui ne disposent pas de leur propre organisation de certification Demeter (**Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

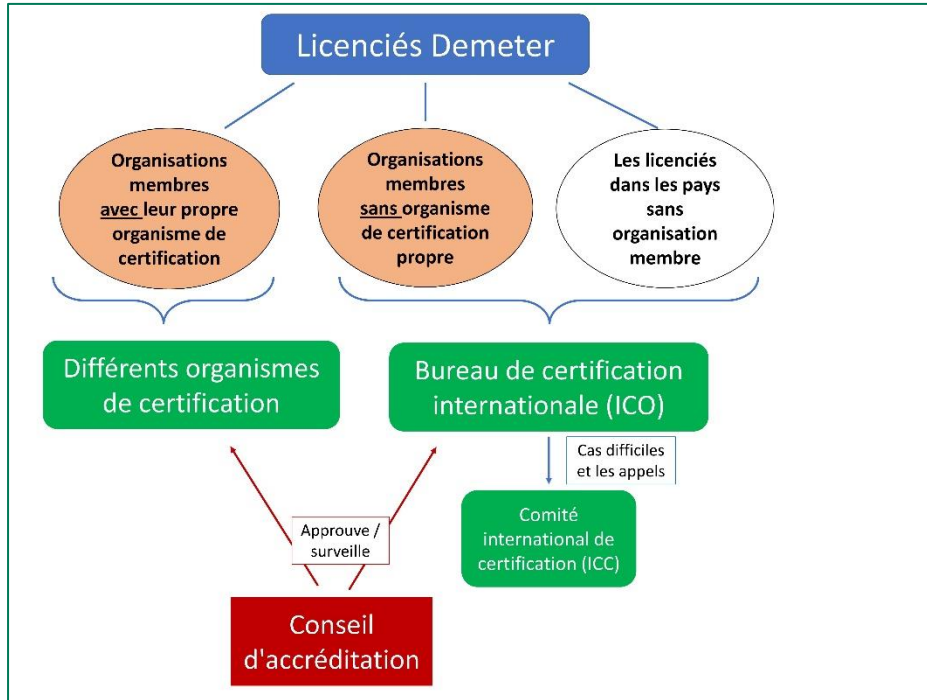


Figure 1: Le rôle de l'ICO dans la Fédération

L'ICO s'engage à soutenir l'intégrité de la marque et le développement de l'agriculture biodynamique par la mise en œuvre de son programme de certification.

2 Selon quelle norme l'ICO certifie-t-il ?



Figure 2: Le cahier des charges Demeter en relation avec les règles générales de la production biologique. « Annexe ICO » fait référence aux sections de la norme Demeter qui laissent la définition et l'interprétation à chaque organisme de certification.

L'ICO certifie selon la norme Demeter (<https://www.demeter.net/certification/standard/>). Il s'agit d'une norme qui exige le respect des normes biologiques (règlement (UE) 2018/848 en Europe, NOP aux États-Unis, etc.), mais qui, par de nombreux aspects, va bien au-delà des exigences biologiques générales. L'ICO exige un certificat biologique valide pour les opérateurs Demeter.

Chaque fois qu'il existe un risque de non-conformité aux règles biologiques de base, l'ICO a le droit et le devoir de vérifier également la conformité et de prendre des sanctions liées à la non-conformité à ces règles, le cas échéant. L'ICO peut prendre une décision différente de celle de l'IB biologique sur ces questions.

Dans plusieurs sections, la norme Demeter indique, par exemple, « ceci doit être décidé par chaque organisme de certification ». Pour ces parties, l'annexe ICO s'applique (**Fehler!**

Verweisquelle konnte nicht gefunden werden., encadré bleu). Cette annexe sera publiée sur le site web de Demeter.

3 Coopération avec les organismes de contrôle de l'agriculture biologique

Dans la plupart des cas, l'ICO travaille en collaboration avec les organismes de contrôle de l'agriculture biologique (appelés ci-après OC). L'ICO choisit les OC en qui elle a confiance. Leurs auditeurs doivent être approuvés par l'ICO. Lorsque les OC biologiques effectuent des audits, ils combinent normalement l'audit biologique et l'audit Demeter en un seul. Dans certains cas, l'ICO dispose de ses propres auditeurs.

Les OC soumettent leurs rapports d'audit (pour l'agriculture biologique et Demeter) et leur décision de certification biologique à l'ICO, qui prend ensuite la décision de certification Demeter.

4 Conversion à Demeter

Les agriculteurs qui commencent la conversion doivent soumettre un plan de conversion écrit. Selon l'annexe de l'ICO, les domaines ayant plus de 5 ha de cultures commercialisées **doivent bénéficier du** soutien d'un conseiller Demeter reconnu à cet effet (voir <https://www.biodynamic-advisors.org/>). Le plan de conversion doit être signé par le responsable du domaine et le conseiller Demeter.

La période de conversion commence avec l'approbation du plan de conversion, qui est aussi la date de la signature du contrat de licence. La durée normale de conversion pour qu'un domaine obtienne la certification Demeter est de trois ans. L'ensemble du domaine doit se convertir à Demeter, y compris toutes les cultures de plein champ, les cultures pérennes ou maraîchères et les animaux, et doit se conformer au cahier des charges dès le début de la conversion. La seule exception à cette règle générale : lorsque le plan de conversion **approuvé** spécifie certaines étapes de développement pour une date ultérieure. L'une des exigences les plus fondamentales est l'application des préparations biodynamiques sur toutes les surfaces productives appartenant au domaine.

Si le domaine a déjà été certifié biologique auparavant, la période de conversion peut être réduite. Pour plus de détails, consultez le site <https://www.demeter.net/certification/standard/>. Si l'ICO estime que le domaine n'est pas prêt pour la certification, la conversion peut être prolongée. Si les auditeurs trouvent des non-conformités critiques pendant la conversion, le domaine doit recommencer sa conversion au départ ou respecter des périodes de suspension.

5 Le rôle du conseiller

5.1 Général

Les conseils et la certification doivent être strictement séparés. Les conseillers ne doivent pas s'impliquer dans les décisions de certification, tandis que les auditeurs et les certificateurs ne doivent pas donner de conseils aux titulaires de licence.

5.2 Avis pendant la conversion

Un conseil de qualité est particulièrement important pour ceux qui se convertissent à la production biodynamique et s'orientent vers la certification Demeter. C'est pourquoi il est obligatoire pour les agriculteurs d'avoir un conseiller Demeter reconnu pendant leur période de conversion. Cette obligation prend fin avec l'obtention du premier certificat Demeter complet du titulaire. Il est cependant recommandé de maintenir une relation avec un conseiller aussi longtemps que le domaine a besoin de soutien technique.

5.3 Relation et communication avec les conseillers

La tâche du conseiller consiste à fournir des conseils et un soutien. Les conseillers cosignent le plan de conversion avec le titulaire de la licence, afin qu'il soit clair que la conversion est un effort conjoint.

L'ICO a une relation directe avec les titulaires de licence. Cette relation a une base juridique dans l'accord de licence que la Fédération et le titulaire de la licence signent, mais aussi une base pratique dans la mesure où c'est le titulaire de la licence qui est certifié. Par conséquent, toutes les communications concernant les demandes, la certification, les approbations, les dérogations, les exemptions, les actions correctives, les appels, la résiliation de l'accord de licence, etc. ont lieu **directement** entre l'ICO et le titulaire de la licence (Figure 3). Les conseillers devraient aider les titulaires de licence à entreprendre cette communication directement avec la Fédération. Toutes les parties doivent travailler en gardant à l'esprit que le licencié deviendra indépendant du conseiller à la fin de la période de conversion.

Si le titulaire de la licence signe une déclaration de transfert des données, le conseiller Demeter peut être intégré aux échanges.

5.4 Présence du conseiller lors de l'audit

Les audits pour la certification Demeter examinent les systèmes et les pratiques du licencié pour voir s'ils répondent aux exigences du cahier des charges Demeter. Comme c'est le licencié qui est responsable du travail quotidien sur le domaine, c'est aussi lui qui doit prendre la responsabilité des audits. Le conseiller peut aider à préparer l'audit et peut être présent lors de l'audit lui-même, mais il ne doit jouer qu'un rôle de soutien. L'auditeur s'adressera au licencié au cours de l'audit, y compris lors de la réunion de clôture où les problèmes sont résumés. Il incombe au détenteur de licence de clarifier toute question soulevée au cours du processus de certification. L'auditeur a le droit de s'entretenir avec le détenteur de licence en privé.

6 Le processus de demande et de certification

La Figure 3 décrit le processus de demande pour les nouveaux domaines, du premier contact à la certification Demeter. Pour les transformateurs ou les négociants, le processus est plus simple, car ils n'ont pas besoin de passer par la conversion (Figure 4). Le processus de demande est mis en attente s'il y a des problèmes financiers en suspens.

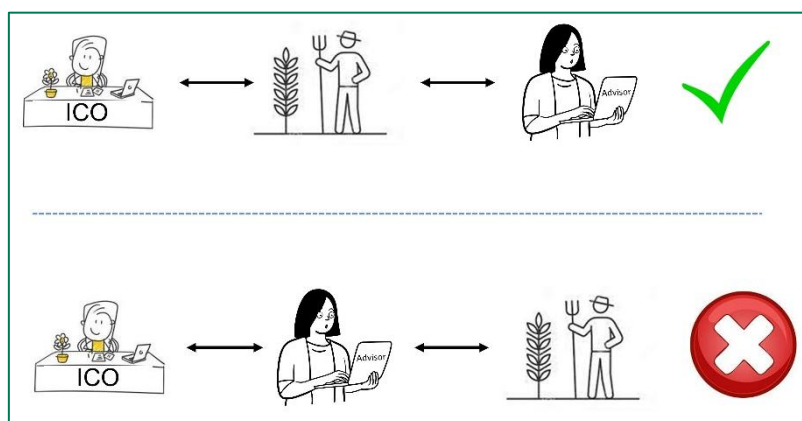


Figure 2: Communication entre l'ICO, le licencié et le conseiller Demeter.

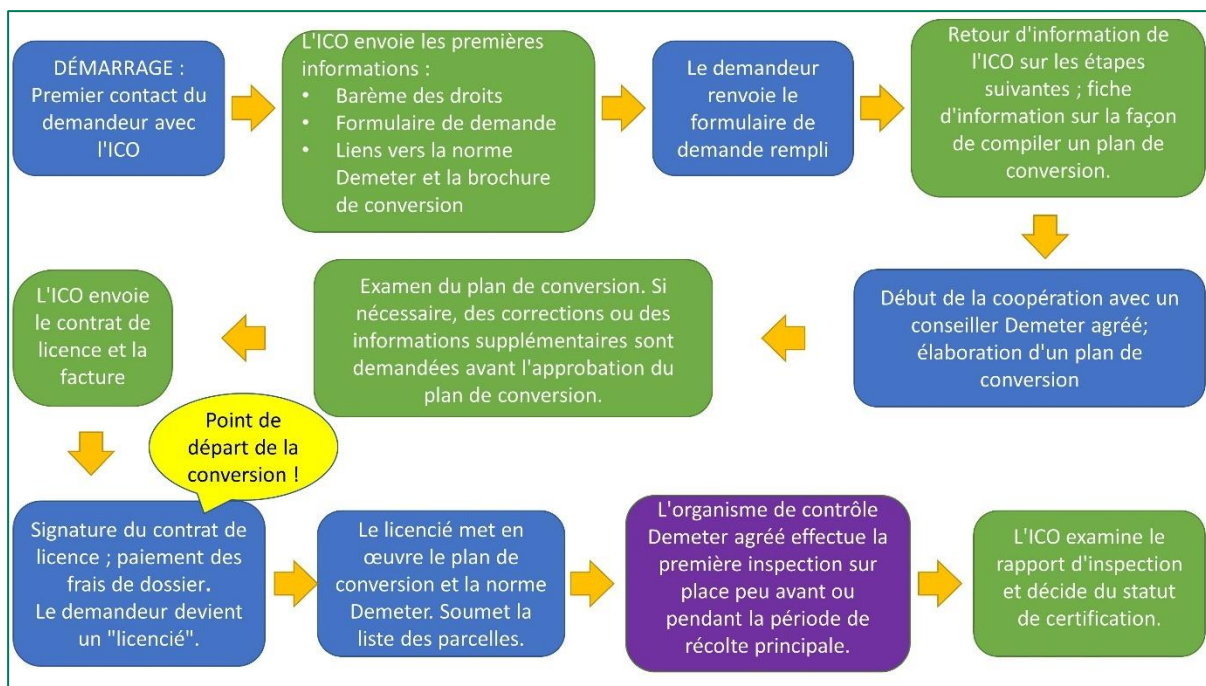


Figure 3: Le processus de demande pour les nouveaux domaines. Veuillez suivre les flèches. Le bleu représente les étapes du demandeur (qui devient titulaire d'une licence, une fois qu'il/elle a signé un accord de licence), le vert les étapes de l'ICO, le violet l'organisme d'audit.

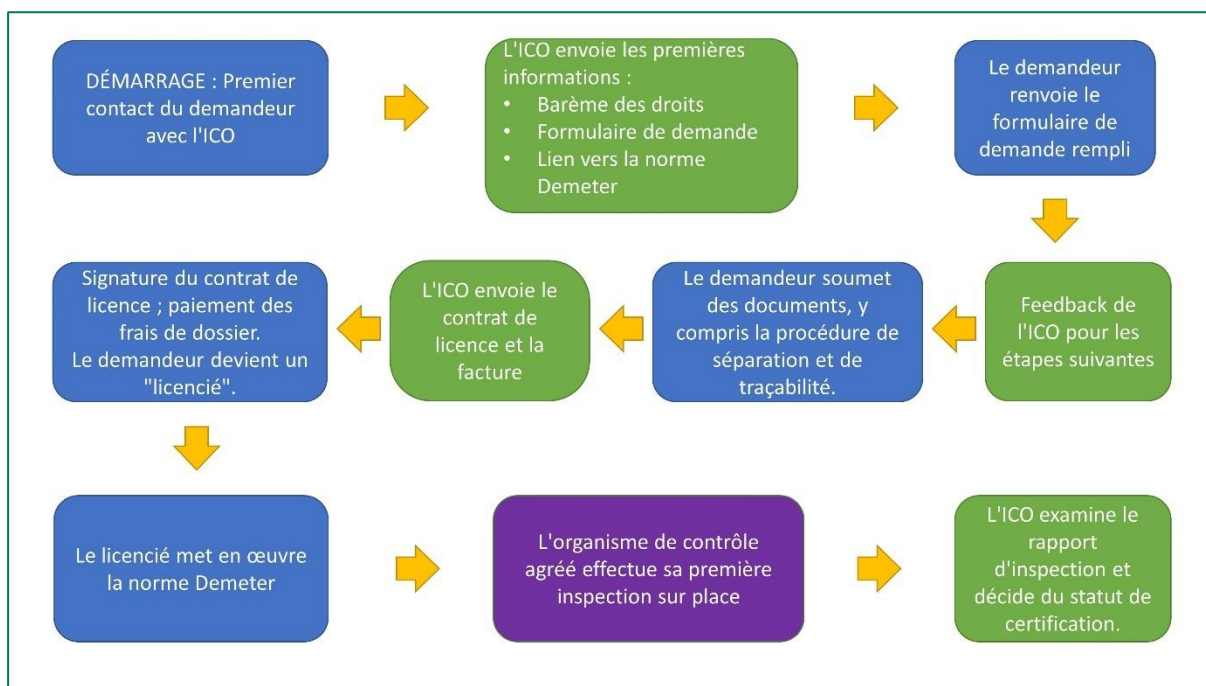


Figure 4: Processus de demande simplifié pour les nouveaux transformateurs, négociants ou distributeurs.

7 Le processus de renouvellement annuel du certificat

Une fois que le processus décrit dans la section 6 a été complété et que le premier certificat Demeter valide a été obtenu, le certificat doit être renouvelé chaque année. Le processus est similaire à celui de la section (Figure 4), mais plus simple, comme le montre l'illustration suivante (Figure 6).

L'ICO met le processus de renouvellement en attente lorsqu'il y a des questions financières en suspens.

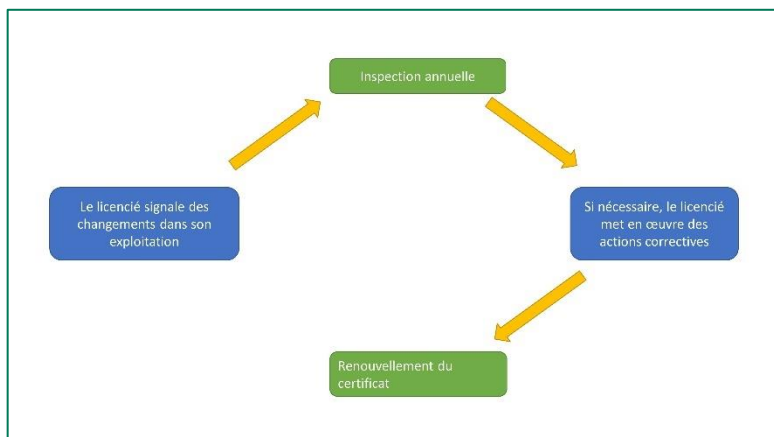


Figure 5: Schéma simplifié du processus de renouvellement annuel des certificats

8 Audits annoncés et inopinés

L'audit « biologique » (qui vérifie le respect du règlement de l'UE sur l'agriculture biologique et/ou d'autres normes gouvernementales) peut être combiné à l'audit Demeter, ou être séparé.

L'ICO ou l'OC informe le titulaire de licence de la date de l'audit plusieurs semaines à l'avance. Cela permet au titulaire de licence de se préparer, notamment en fournissant tous les documents généralement exigés par l'auditeur (Tableau 1).

Tableau 1: Aperçu des enregistrements que les opérateurs Demeter doivent conserver. Pour plus de détails, se référer à la norme Demeter.

Ferme	Transformateur / négociant (selon le cas - y compris la transformation à la ferme)
<ul style="list-style-type: none"> • Plan du domaine • Liste des parcelles converties en biodynamie • Plan d'étage pour les bâtiments agricoles • Plan de conversion, preuve de la mise en œuvre (pendant la période de conversion) • Rapport d'audit, certificat indiquant les zones et les cultures certifiées par le certificateur biologique. • Preuve de la correction des non-conformités par le certificateur biologique • Factures pour l'achat de tous les intrants agricoles, y compris les semences/semences et les préparations biodynamiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de tous les produits demandés pour la certification • Plan d'étage pour toutes les installations de traitement et de stockage • Rapport d'audit, certificat et preuves d'actions correctives de la part du certificateur biologique. • Factures pour l'achat de toutes les matières premières / ingrédients / additifs / auxiliaires technologiques • Recettes • Fiches techniques et preuves de conformité à la norme Demeter pour tous les additifs et auxiliaires technologiques. • Factures pour les ventes de tous les produits • Traitement des dossiers

Ferme	Transformateur / négociant (selon le cas - y compris la transformation à la ferme)
<ul style="list-style-type: none"> • Fiches techniques et preuves de conformité à la norme Demeter pour tous les intrants agricoles. • Factures pour la vente de tous les produits • Comptabilité • Journal du domaine, y compris les registres d'application des engrais, des produits phytosanitaires et des préparations biodynamiques. • Domaines plus grands ou complexes : manuel de qualité avec procédures détaillées • Étiquettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrements de stockage • Dossiers de transport • Comptabilité • Manuel de qualité avec des procédures détaillées • Étiquettes

Les audits annoncés suivent normalement une procédure standardisée, comme le montre la figure suivante (Figure 6). Celle-ci peut changer, car les auditeurs sont encouragés à adapter leurs procédures à la situation spécifique de chaque opération. La durée typique d'un audit, en fonction de la taille et de la complexité de chaque opération, varie entre deux heures et deux jours. Dans des cas exceptionnels, il peut être plus long.

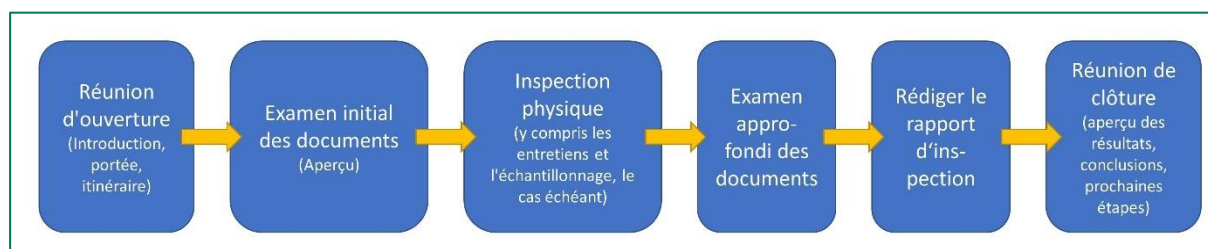


Figure 6: Procédure normale d'un audit annoncé.

En plus des audits annuels annoncés, l'ICO mène des audits supplémentaires, qui peuvent être annoncés ou non. Celles-ci sont davantage axées sur des questions spécifiques, par exemple :

- Vérification de la mise en œuvre des actions correctives (voir section 9)
- Vérification de la conformité au cahier des charges Demeter pendant les périodes critiques de l'année (par exemple, la période typique d'utilisation des engrais, ou de protection des cultures, ou de récolte)
- Si l'audit annuel d'une installation de transformation a lieu à un moment où aucun produit Demeter n'est transformé, une visite supplémentaire peut être effectuée lorsque la transformation Demeter a lieu.
- Les plaintes émanant de personnes informées ou de tiers peuvent donner lieu à des visites d'audit supplémentaires.

L'ICO vise à mener des audits supplémentaires auprès d'environ 10 % des titulaires de licence par an. "A l'improviste" signifie vraiment "à l'improviste". Le titulaire de la licence ne doit pas s'attendre à être informé un ou deux jours avant, comme dans certains autres programmes de certification. Selon l'accord de licence, lors de ces audits inopinés, l'auditeur doit avoir accès

à toutes les surfaces, locaux et registres. La

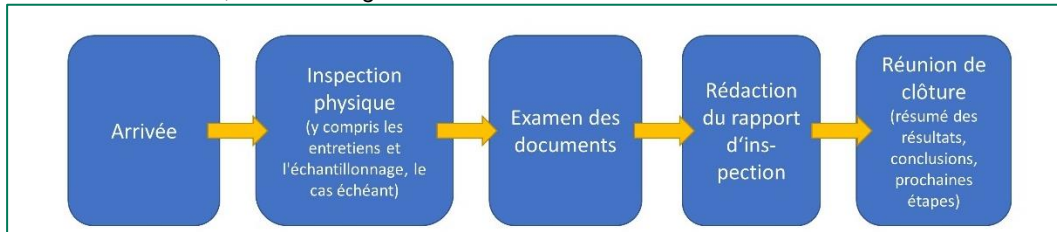


Figure 7 décrit la procédure simplifiée pour de telles audits.

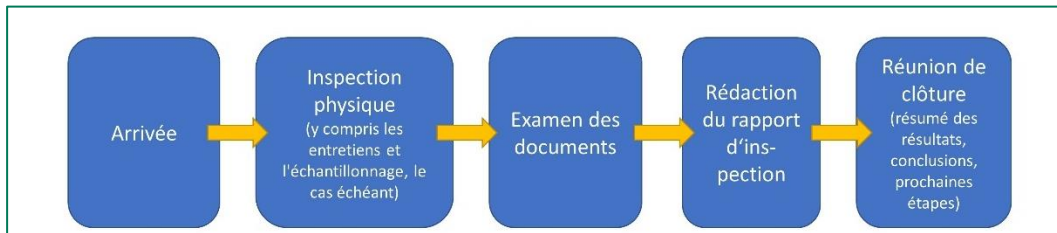


Figure 7: Procédure simplifiée pour les audits supplémentaires inopinés. Une réunion d'introduction formelle n'est pas nécessaire. Les auditeurs ont pour instruction de faire preuve de souplesse ; ainsi, ils peuvent parfois examiner des documents avant l'audit physique. Le rapport d'un tel audit est généralement beaucoup plus court.

L'opérateur doit fournir rapidement toutes les informations pertinentes pour l'audit, tant lors d'un audit annoncé qu'inopiné. Les opérateurs doivent permettre aux auditeurs de s'entretenir avec tout membre du personnel qu'ils jugent approprié. L'ICO demande aux auditeurs de mener ces entretiens de préférence en l'absence de la direction. Conformément au contrat, la prise d'échantillons doit être autorisée, de même que la prise de photos ou la collecte de tout autre type de preuve que l'auditeur juge nécessaire pendant les audits inopinés. Les auditeurs doivent pouvoir y accéder même si le responsable est absent ou n'a pas le temps. Dans la plupart des établissements, un adjoint doit être disponible si le responsable n'est pas là. Le refus de coopérer avec les auditeurs peut entraîner l'annulation du contrat de licence.

Dans des situations particulières, lorsqu'il existe un risque élevé pour l'auditeur (pandémie, violence, etc.), l'ICO peut décider d'autoriser le remplacement des audits sur place par des audits en ligne.

À partir de janvier 2023, le coût des audits, des analyses, des échantillonnages et des tests supplémentaires fondés sur le risque sera facturé au titulaire du contrat.

9 Non-conformités et actions correctives

Les audits (annoncés ou inopinés) peuvent avoir des résultats différents :

- (a) l'opérateur est entièrement conforme,
- (b) il y a des non-conformités, mais elles sont corrigibles et mineures,
- (c) il existe des non-conformités graves, qui ne peuvent pas être corrigées (du moins pas à court terme).

Figure 8 donne un aperçu de la manière dont l'ICO gère ces différents cas. Si des non-conformités majeures sont répétées ou ne sont pas corrigées dans le délai convenu, cela peut conduire à la suspension ou au retrait de la certification.

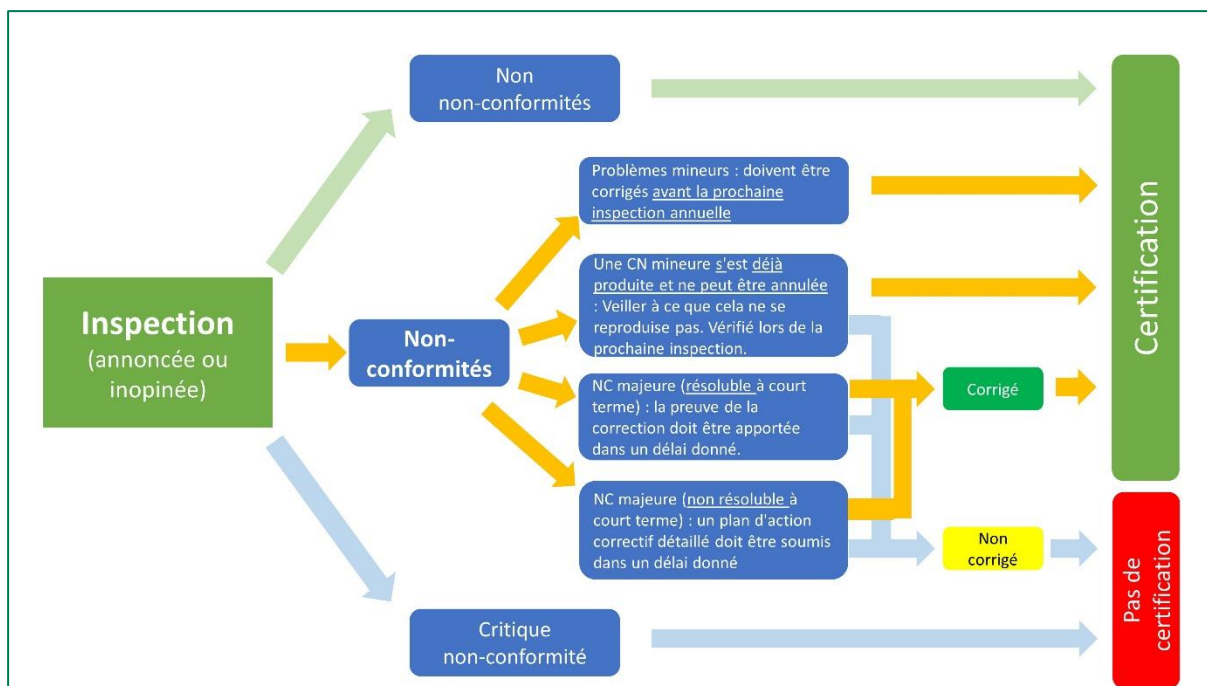


Figure 8: Résultats possibles des audits et différentes manières de donner suite aux non-conformités constatées lors de l'audit, en fonction du type de non-conformité (=NC).

10 Prise d'échantillons et analyses

Sur la base d'une analyse de risque, l'ICO prélève des échantillons chez certains titulaires de licence. Les auditeurs peuvent prélever des échantillons de cultures sur le terrain, de sol, de produits récoltés, stockés ou transformés, d'intrants agricoles, ou tout ce qui peut être approprié pour vérifier la conformité au cahier des charges Demeter. Les auditeurs sont formés pour suivre des procédures d'échantillonnage standardisées, assurer l'intégrité (chaîne de possession) de l'échantillon, et éviter la contamination croisée pendant l'échantillonnage, le stockage ou le transport de l'échantillon.

Les échantillons sont envoyés à des laboratoires accrédités, acceptés par l'ICO. Le titulaire du contrat reçoit une copie du rapport d'analyse du laboratoire.

Si les résultats des tests font suspecter l'utilisation de substances ou de méthodes qui ne sont pas autorisées par le cahier des charges Demeter, le titulaire du contrat a la possibilité d'apporter des compléments d'information sur le résultat avant que le Comité International de Certification (appelé ci-après ICC, voir Figure 1) ne prenne une décision. Ce n'est que lorsque le résultat est clair (par exemple, un test montre qu'un domaine Demeter a utilisé des pesticides de synthèse), une suspension ou un retrait de certificat peut être émis sans la possibilité d'information supplémentaire de la part du licencié. Ceci n'affecte en rien le droit de présenter un appel (section 11).

11 Appels et plaintes

Si le titulaire du contrat estime qu'une décision de certification est incorrecte ou injuste, il peut déposer un recours dans un délai d'un mois. L'appel doit être étayé par autant de preuves que possible. L'appel est examiné par une personne différente de celle qui a pris la décision initiale,

puis une décision est prise par l'ICC (ICC, voir **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.**).

Si le titulaire du contrat n'est pas satisfait du résultat de cette procédure d'appel, il peut déposer un appel de deuxième niveau dans un délai de deux semaines. Le Conseil de surveillance de la Fédération nommera alors un comité d'appel, composé d'experts selon les besoins de chaque cas. Au préalable, l'appelant doit déposer 750 €, que la Fédération remboursera si le comité estime que l'appel est justifié.

L'appel peut être mis en attente s'il y a des questions financières en suspens.

Non seulement les détenteurs de licence, mais aussi les consommateurs peuvent présenter des plaintes, les travailleurs d'un domaine Demeter, les voisins, les organisations non gouvernementales, ou quiconque pense que quelque chose ne va pas, par exemple avec un auditeur, ou dans un domaine Demeter. Les plaignants doivent de préférence révéler leur identité. Si le plaignant estime que la confidentialité doit être respectée, la source de l'information ne sera pas divulguée. Toutefois, les plaintes anonymes seront également examinées, à condition qu'elles soient plausibles et étayées par des preuves.

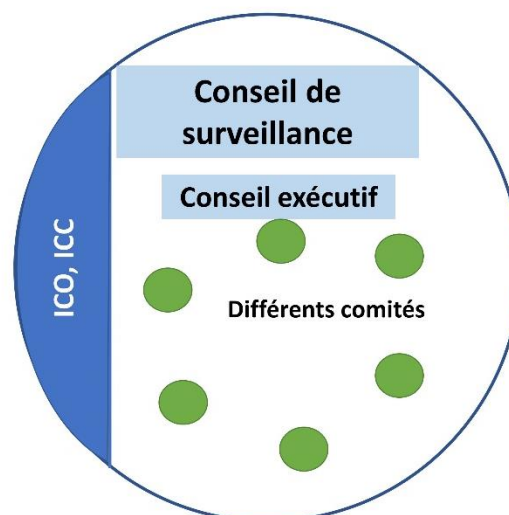
12 Impartialité et non-discrimination

La Fédération reconnaît la nécessité et l'importance de l'impartialité dans le processus de certification des produits et des processus et s'engage à préserver l'impartialité et l'intégrité de son fonctionnement.

Le programme de certification Demeter est accessible à tous les nouveaux demandeurs qui entrent dans le champ d'application du cahier des charges, indépendamment de la taille ou du type de domaine, à condition qu'ils s'engagent à respecter le cahier des charges biodynamique international Demeter. Tous les candidats et les détenteurs de contrat sont traités de manière non discriminatoire. Toutefois, dans de très rares cas, lorsqu'un demandeur/preneur de contrat est considéré comme un risque pour la réputation et/ou la crédibilité de la communauté internationale des marques, l'ICO peut rejeter une demande ou annuler un contrat sans en préciser les raisons.

Comment l'ICO garantit l'impartialité :

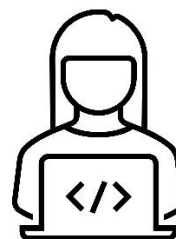
L'ICO fait partie de la Fédération, et le Bureau Exécutif (EB) de la Fédération est responsable de la gestion de la qualité de l'ICO. Ni le Bureau Exécutif ni le Conseil de surveillance ne sont impliqués dans les décisions de certification individuelles. L'ICO et le Comité International de Certification (ICC) sont totalement autonomes et indépendants à cet égard.



Au moins deux personnes différentes (l'auditeur et le certificateur) participent à chaque processus de certification. L'auditeur, qui recueille les faits sur le terrain, n'est pas celui qui prend la décision finale de certification. La présence d'une deuxième personne, qui regarde les choses avec plus de distance, contribue à une plus grande objectivité.



Inspecteur



Certificateur

La deuxième personne (certificateur) transmet les cas complexes à l'ICC - un comité composé de plusieurs experts ayant une longue expérience.



Il y a une séparation claire entre toute activité commerciale ou de conseil d'une part, et l'audit et la certification d'autre part.

L'ICO décide si une personne impliquée dans la production, la transformation, le commerce ou le conseil peut mener des audits ou des certifications auprès d'autres titulaires de licence, ou auprès d'autres transformateurs seulement, ou si elle perdra son agrément dans son ensemble. Si une personne est, par exemple, impliquée dans la production de vin Demeter, elle peut être auditeur dans des domaines céréaliers ou d'élevage, mais pas dans d'autres domaines viticoles.



Affaires /
Conseils



Audit /
Certification

Toute personne impliquée dans l'audit ou la certification, doit déclarer annuellement ses conflits d'intérêts.



L'ICO prend au sérieux et examine les plaintes émanant de titulaires d'agrément, de dénonciateurs ou de tiers, concernant le manque d'impartialité ou même la corruption. Si elles s'avèrent fondées, la personne (ou l'organisation) concernée perdra sa certification. Si nécessaire, les audits menés par cette personne seront répétés.



13 Gestion des compétences

L'ICO est responsable de la compétence de chacun pour ses tâches respectives. Cela concerne en particulier les auditeurs et les certificateurs. Les auditeurs Demeter doivent être formés et approuvés par l'ICO. Une sélection rigoureuse du personnel, des instructions de travail détaillées, des formations régulières et un contrôle lors des audits internes sont essentiels pour assurer la compétence nécessaire.

14 Responsabilité

La responsabilité globale de la gestion de la qualité du système international de certification Demeter incombe au Bureau Exécutif de la Fédération.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre de la gestion de la qualité incombe au responsable de l'ICO, avec le soutien de l'ICC.

Le Comité d'Accréditation de la Fédération contrôle régulièrement l'activité de l'ICO, afin de s'assurer qu'elle suit des procédures équitables, transparentes et rigoureuses, comme indiqué ci-dessus.

15 Glossaire des termes utilisés

Audit supplémentaire	Il s'agit d'un audit qui a lieu en plus de l'audit annuel régulier. Ces audits supplémentaires peuvent être annoncés ou <u>inopinés</u> .
Conseiller	Les agriculteurs ayant plus de 5 ha doivent travailler avec un conseiller Demeter reconnu (= consultant ; voir https://www.biodynamic-advisors.org/en/directory-advisors).
Candidat	Une entité juridique qui est en cours de candidature. Du premier contact à la signature d'un accord de licence, l'entité est considérée comme un candidat.
Fédération	Fédération Biodynamique Demeter International. C'est la fédération d'organisations biodynamiques dans plus de 40 pays, dont le siège social est à Darmstadt, en Allemagne.
Biodynamique	Les pratiques agricoles telles que définies dans la <u>norme Demeter</u>
Certificat	Un certificat Demeter confirme la conformité au <u>cahier des charges Demeter</u> et permet au <u>licencié</u> d'utiliser la marque Demeter et de revendiquer la qualité Demeter des produits, dans les conditions définies dans le contrat de licence.
Certification	L'ensemble du processus, de l'examen des demandes à la prise de décision en matière de certification, est appelé « certification ».
Certificateur, agent de certification	Tout processus de certification implique, au minimum, deux personnes (« principe des quatre yeux »). Dans le cas de Demeter, les deux personnes sont l' <u>auditeur</u> qui collecte les informations et les preuves sur le terrain et rédige un rapport d'audit, et le certificateur, qui examine le rapport, signale les non-conformités et prend une décision de certification. Parfois aussi appelé « examinateur », « évaluateur » ou « agent d'évaluation ».

Contrat = accord de licence	Les opérateurs signent un accord de licence avec la Fédération.
Conversion	La conversion est la période de passage d'un domaine conventionnel ou biologique à un domaine Demeter. Un domaine peut soit passer par la conversion biologique et Demeter en même temps, soit, s'il est déjà certifié biologique, passer par une conversion supplémentaire de biologique à Demeter. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le délai minimum entre la signature d'un contrat avec la Fédération et la vente de produits faisant référence à Demeter, est de 12 mois.
Action corrective	Lorsque l'ICO constate une non-conformité majeure au cours du processus de certification, le demandeur ou le titulaire de licence doit la résoudre par une action corrective. Le certificateur évalue si l'action corrective est appropriée et satisfaisante. Dans certains cas, l'action corrective consiste en une preuve concrète déjà mise en place (par exemple, en soumettant une photo montrant que les produits Demeter sont maintenant stockés dans une étagère séparée). Dans d'autres cas, un plan d'action correctif détaillé est attendu, avec des délais pour la mise en œuvre de chaque étape.
Cahier des charges Demeter	Fait référence à l'ensemble de la norme biodynamique internationale Demeter, telle que publiée sur https://www.demeter.net/certification/cahier-des-charges/ .
Conseil d'administration	La gestion opérationnelle de la Fédération
ICC	Comité International de Certification. L'ICC surveille et conseille l'ICO. Dans les cas complexes, ce n'est pas le <u>certificateur</u> qui décide, mais l'ICC.
ICO	Comité International de Certification. C'est le département de certification de la Fédération.
Audit, auditeur	Vérification de la conformité d'une opération avec la <u>norme</u> . Dans le contexte Demeter, les termes « audit », « audit » et « contrôle » sont utilisés comme synonymes.
Titulaire de la licence	Un licencié est un partenaire contractuel de la Fédération, qui a la permission (licence) d'utiliser la marque Demeter pour ses produits. Les conditions pour être un licencié approuvé sont : (a) la signature d'un <u>contrat de licence</u> , (b) la possession d'un <u>certificat</u> valide, et (c) le paiement des frais de licence et de marque.
Non-conformité : Mineure	Tout écart par rapport à la <u>norme</u> Demeter et aux exigences du contrat de licence, qui ne compromet pas directement l'intégrité du produit, mais qui nécessite une correction.
Non-conformité : Majeure	L'intégrité de l'opération, du produit ou du lot a été directement compromise, mais l'intégrité de l' <u>opération</u> peut être récupérée. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Contamination accidentelle avec des matières interdites • Mélange non intentionnel de produits Demeter avec des produits non Demeter. • Nombre excessif de non-conformités mineures • Utilisation sans dérogation de semences ou de plants conventionnels pour les cultures de vente

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de biodiversité
La non-conformité : Critique	<p>Une défaillance grave ou répétée du système dans laquelle l'intégrité des produits Demeter est compromise, ce qui conduit à l'absence de certification du titulaire de la licence.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fraude délibérée • Mélange intentionnel de produits Demeter avec des produits non Demeter • Obstruction du travail de l'auditeur / refus de permettre le prélèvement d'échantillons • Stockage ou utilisation de matières interdites (par exemple, engrais chimiques/pesticides) • Contamination des produits Demeter par une défaillance des systèmes • Nombre excessif de non-conformités majeures non corrigées
Opération, opérateur	<p>Synonyme « d'unité » ou « d'entité », souvent utilisé dans le contexte de la certification. Un « opérateur » peut être un domaine agricole, une unité de transformation ou un négociant. Pas nécessairement identique à une « entité juridique », car une entité juridique peut posséder plusieurs domaines.</p>
Locaux	<p>Bâtiments et terrains appartenant à un <u>domaine</u>. En signant le <u>contrat</u>, le <u>demandeur</u> ou le <u>titulaire de la licence</u> accepte de donner à l'auditeur l'accès aux locaux à tout moment, pour des <u>audits</u> annoncés ou <u>inopinés</u>.</p>
Traitement	<p>Toute manipulation de produits agricoles après la récolte (post-récolte). Contrairement à la législation alimentaire de l'UE, le terme « transformation » dans notre contexte n'est pas limité aux activités qui modifient de manière significative les caractéristiques du produit (par exemple, en transformant la farine en pain), mais inclut des processus simples comme le nettoyage, le tri, l'emballage ou l'étiquetage. En revanche, le transport et le stockage ne sont pas définis comme de la transformation. Selon le <u>cahier des charges</u> Demeter, la transformation doit être effectuée de manière à préserver ou à améliorer la qualité <u>biodynamique</u> des aliments.</p>
Audit inopiné	<p><u>Audit</u> supplémentaire effectuée sans être annoncée. En règle générale, « inopiné » signifie vraiment ce que le mot indique.</p>